Embassy of the United States of America

Press and Information Office

2, avenue Gabriel

75382 Paris Cedex 08

---

30 janvier 2013

Les Etats-Unis souhaitent devenir membre de la

Commission Européenne pour la Démocratie par le Droit

Le 30 janvier, les Etats-Unis ont entamé les démarches afin de devenir membre de plein droit de la Commission Européenne pour la Démocratie par le Droit, appelée aussi « la Commission de Venise ». La Commission est un organe consultatif indépendant, rattaché au Conseil de l'Europe, qui propose son expertise aux gouvernements sur les réformes légales et constitutionnelles. Ses experts, nommés par les états membres, visitent les pays, rédigent des avis, font des recommandations dans le but de renforcer les institutions démocratiques et de faire en sorte qu'elles soient conformes aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales. La Commission apporte également son soutien aux tribunaux étrangers qui le demandent pour interpréter les lois et participer aux réformes des lois électorales et observer le bon déroulement des scrutins.

Instituée dans les années 90 pour prodiguer des conseils aux pays en transition de l'Europe de l'Est, la Commission a d'abord cherché à prévenir les conflits et à gérer les crises en renforçant les institutions légales dans les pays en train d'accéder à la démocratie en Europe de l'Est. Elle a plus récemment joué son rôle en conseillant les gouvernements de Libye, du Maroc, de Tunisie, d'Afrique du Sud et d'Amérique Latine, ainsi que certains gouvernements européens.

Le gouvernement des Etats-Unis a soutenu depuis longtemps les efforts de la Commission pour réformer les institutions. Il a le statut d'observateur au sein de la Commission depuis 1991. C'est en juillet 2012 que le Président de la Commission, Gianni Buquicchio, a écrit à la Secrétaire d'Etat, Hillary Clinton, invitant les Etats-Unis à devenir membre de plein droit. Les consultations et les procédures qui s'imposent vont maintenant être entreprises par le Conseil de l'Europe afin que la démarche soit formellement approuvée. En tant que membre à part entière, les Etats-Unis pourront nommer deux experts auprès de la Commission, doublant ainsi sa participation actuelle. Ces experts pourront participer aux quatre sessions plénières annuelles, visiter les pays, émettre et rédiger des avis et enfin voter sur les avis et les recommandations. Ce statut renforcera l'aptitude des Etats-Unis à soutenir davantage les efforts de réforme dans des zones telles que le Moyen Orient et l'Afrique du Nord, ainsi que les jeunes démocraties dans certains pays européens.